

Ecole primaire Guy Monnerot.

Procès-verbal du Conseil d'école n°3 en date du jeudi 17 juin 2021

Le troisième conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021 s'est déroulé le jeudi 17 juin 2021 en présentiel à l'espace du Crouzy.

Etaient présents :

- pour l'équipe enseignante : Mme AUROY, directrice de l'école, Mme AUGIER, Mme COMBIER, Mme FILLEUL, Mme MAYTRAUD, Mme BONNEL, Mme GAUTIER, Mme GAUMET-MILLECAMP, Mr DELISLE, Mme CHANTRAINE, Mr DEBORD, Mme BRUGUET
- pour la mairie : Mr JANICOT, maire de la commune et Mme BOURGEOIS, conseillère municipale en charge des affaires scolaires
- pour les DDEN : Mme LEBLANC
- pour les représentants de parents d'élèves : Mme BIGOT PORTE, Mme GARON, Mme CROIZAT-VILATTE, Mr CHAUFFIER, Mme MARASSO, Mme MONNERON, Mme MARTORELL, Mme PEYMIERAT, Mme CHEVALIER

Etaient invités :

- pour la mairie : Mr FAURE, Directeur du Pôle jeunesse
- pour l'école : Mme VAILLANT, enseignante ; Mme SANCHEZ Patricia, ATSEM
- pour le dispositif d'autorégulation : Mr VARENNE, éducateur
- pour l'Amicale laïque : Mr WISSOCQ, président de l'Amicale Laïque
- pour l'association Ose le dire : Mme Colonna Varenne et Mme Léger

Etaient excusés :

- pour l'école : Mr REYMBAUT, Inspecteur de circonscription
- pour l'équipe enseignante : Mmes JOLIVET, FERRIERE ET ROUX
- pour les représentants de parents d'élèves : Mme MERLE, Mme LASBRUGNAS, Mme BEHRA-MARSAC, Mme GALLEGO, Mr PARVILLE, Mme JANNOT, Mr CHABREYRIE

Partie 1. La parole est aux invités.

Le conseil d'école a accueilli 4 invités :

- Mme Vaillant, future enseignante à l'école de Boisseuil, qui remplacera Mme Jolivet qui part à l'école élémentaire de Panazol
- Mr Wissocq, président de l'Amicale Laïque
- Mesdames Colonna Varenne et Léger, membres de l'association « Ose le dire », association qui interviendra l'année prochaine dans notre établissement

A) Intervention de Mr Wissocq, président de l'Amicale Laïque.

Dans un premier temps, Mr Wissocq prend la parole pour se présenter et présenter son association. Mr Wissocq est président de cette association depuis 2020 et a deux enfants scolarisés à l'école en CE1 et en CM2. L'Amicale Laïque est une association qui a pour but de récolter des dons pour aider au financement des projets de l'école ou pour subventionner des achats de matériel. Pour cela, elle réalise tout au long de l'année des manifestations, des fêtes comme par exemple le marché festif qui aura lieu le 6 août 2021. Mr Wissocq précise que l'association n'a aucun regard sur les projets pédagogiques réalisés à l'école. Elle subventionne les projets qui sont présentés par l'équipe enseignante de l'école, via une rencontre régulière entre le président de l'association et la directrice de l'école.

Pour cette année scolaire 2020-2021, l'Amicale Laïque a subventionné aux alentours de 7 000 euros. Ils offriront également à chaque élève de CM2 une clé USB.

Pour se faire connaître auprès des parents, l'association fera passer un mot en début d'année prochaine et viendra, si cela est possible, aux réunions de rentrée pour se présenter aux nouveaux parents de petite section.

Mr Wissocq aborde dans un second temps la question de la fête de l'école et des rumeurs qui circulent concernant celle-ci. Compte-tenu de la situation sanitaire, il indique qu'il n'y a pas de fête d'école ou autre type de manifestation pour cette année scolaire.

Dans un troisième temps, il aborde le sujet qui a été abordé lors du deuxième conseil d'école concernant la réalisation d'un film et la vente de DVD lors des fêtes d'école. Mr Wissocq précise que cette action était réalisée par un bénévole de l'association pour qui la charge de travail était très importante (3 semaines de travail). Ce membre de l'association n'ayant plus d'enfant à l'école, il est nécessaire de rechercher de nouveaux volontaires pour réaliser ce travail.

B) Intervention de l'association "Ose le dire"

Lors du précédent conseil d'école, les divers membres avaient constaté une augmentation d'incivilités et de comportements peu appropriés au sein de l'école. Nous avons donc proposé de faire intervenir l'association "Ose le dire" pour aborder divers thèmes s'y rattachant.

Mme Colonna Varenne, présidente de l'association et Mme Léger, en charge de la communication, nous présentent leur association et leurs champs d'action.

Cette association a été créée en 1970 (sous le nom Enfance majuscule) et est devenue une association départementale depuis 2017. Son objectif est la prévention et l'information de la maltraitance (sexuelle, physique, psychologique ou par négligence) auprès des enfants de la grande section jusqu'aux classes de 6ème. Elle intervient dans les écoles mais également auprès des futurs enseignants à l'INSPE ou auprès de tout public qui s'occupe d'enfants.

Concernant les établissements scolaires, l'association intervient à la demande des directeurs.trices d'école ou des infirmières scolaires.

Toutes les interventions sont réalisées à partir de visionnage de dessins animés, permettant ainsi d'en faire dégager les idées et de faire trouver des solutions aux enfants. Bien entendu, ces interventions sont réalisées afin de ne pas aborder les sujets de manière frontale. Les deux membres de l'association montrent à tous les membres du conseil des exemples.

Partie 2. Fin d'année scolaire.

Afin de faire du dernier jour d'école un moment festif après une année difficile, est organisée le mardi 6 juillet une journée « Kermesse ». Les enfants joueront à plein de jeux et la coopérative scolaire finance également la venue de la Ludothèque de Limoges afin de pouvoir bénéficier de jeux géants et autres, dans la salle des Banturles, salle prêtée par la municipalité.

Cette fin d'année scolaire est marquée par les sorties de fin d'année :

- Les classes de GS et de GS – CP de Mmes Ferrière et Augier ont effectué le mardi 15 juin une sortie au parc des Loups de Chabrière le matin en lien avec leur projet de classe et une sortie l'après-midi au Labyrinthe géant de Guéret
- Les classes de PS-MS de Mmes Roux et Jolivet et la classe de MS-GS de Mme Combier se rendent le 28 juin pour les uns et le 29 juin pour les autres à St Hilaire Bonneval pour visiter la Ferme des Sabots de Laine en lien avec leur projet artistique « Animaux imaginaires »
- Les classes de CP et CP-CE1 de Mmes Filleul et Maytraud, vont à Nexon la journée du 29 juin pour réaliser une promenade à poney et une visite des jardins de Nexon
- Les autres classes du CE1 jusqu'au CM2 se rendent le vendredi 2 juillet à la base de loisirs de Rouffiac pour réaliser une journée sportive. Les élèves suivant leur classe pourront faire du tir à l'arc, de l'escalade, du VTT, du pont de singe, de l'accrobranche, ...

Toutes ces sorties de fin d'année sont intégralement financées par l'Amicale Laïque, la coopérative scolaire et la mairie (pour certains transports).

Partie 3. Bilan depuis le dernier conseil d'école.

Faire, défaire, refaire, adapter et s'adapter pourraient résumer la période qui vient de s'écouler depuis le dernier conseil d'école.

La situation sanitaire actuelle a eu pour conséquence d'alourdir le fonctionnement de l'école tout au long de l'année, dans le sens où les protocoles et les règles de fonctionnement des établissements ont beaucoup changé en fonction des pics épidémiques.

En effet, nous avons connu des allers/retours entre allègement et durcissement dans les protocoles, des fermetures totales d'école avec la remise en place de l'école à la maison pendant une semaine, des fermetures de classes en cas d'absence d'enseignants non remplacés ou à la suite de cas avérés de COVID-19.

En cette fin d'année (et sous réserve des prochains jours), nous pouvons faire le bilan de 3 fermetures de classe uniquement. Les absences d'enseignants ayant été dans l'ensemble remplacées. Tout ceci grâce à tous les acteurs de l'école qui ont su appliquer les gestes barrières et qui ont mis en place le principe de précaution.

Malgré tous ces changements et ces conditions :

- les photographies scolaires ont pu avoir lieu. L'équipe enseignante a entendu la demande des parents d'élèves concernant le choix dans la pochette (groupe classe ou trombinoscope). Les parents qui en ont fait la demande ont pu faire l'inversion, le photographe ayant accepté. Nous le ferons notifier automatiquement l'année prochaine en cas de conditions identiques pour les photos de classe.
- de nombreuses activités ont pu tout de même avoir lieu malgré la situation sanitaire très contraignante. Il y a eu par exemple la réalisation du projet "Terre" et l'activité piscine des classes de CP et CP-CE1 de Mesdames Filleul et Maytraud, le projet théâtre "Théa" pour la classe de CP-CE1 de Mme Maytraud. A pu être également mené le projet artistique DRAC des classes de PS et MS/GS de Mesdames Roux, Jolivet et Combiér avec l'intervention de la plasticienne avec une exposition à l'entrée de la maternelle sur le thème des animaux imaginaires. Les classes de GS et GS-CP de Mesdames Ferrière et Augier ont travaillé sur le thème de la nature et des animaux avec la réalisation de plantations dans des petits carrés de jardin. Elles ont également travaillé sur le thème des loups en rapport avec le projet école et cinéma. Ces deux classes ont réalisé une activité patinoire grâce au financement de l'Amicale Laïque et le financement transport de la mairie. La classe des CM2 ont travaillé sur la programmation et iront visiter deux usines sur ce thème. 5 classes de l'école ont participé au projet "Haiecolier" en lien avec la mairie et la Fédération de chasse en allant aider à la plantation d'une haie le long de la route du stade.

On peut conclure que malgré la situation, l'équipe enseignante a pu mettre en œuvre de nombreux projets.

Partie 4. Bilan du projet d'école.

Le projet d'école en est à sa 3ème année d'application. 3 axes le composent :

- Axe 1 : lire, écrire, compter et respecter autrui
- Axe 2 : fluidité des parcours individualiser le parcours scolaire des élèves selon leur besoin
- Axe 3 : les parcours d'éducation artistique et culturel, éducatif de santé et citoyen

Le bilan réalisé nous a permis de mettre en avant que les 3 axes précités, ont pu être mis en œuvre au travers de diverses activités et des divers temps de travail au sein des classes.

L'équipe enseignante souhaite pour l'année prochaine mettre l'accent sur le travail des registres de langue et l'enrichissement du vocabulaire ainsi que sur le vivre ensemble.

Partie 5. Coopérative scolaire.

Il est difficile de donner le bilan financier car il y a beaucoup de mouvements bancaires suite aux diverses sorties. Le bilan bancaire sera donné lors du 1er conseil d'école de la prochaine année scolaire.

On peut cependant faire état que la coopérative a subventionné tout au long de cette année scolaire des abonnements pour les classes (Ecole des loisirs par exemple), des livres, des goûters, des sorties scolaires. Tout cela grâce aux actions qui ont été menées comme les chocolats de Noël ou les photographies scolaires.

Partie 6. Règlement intérieur.

Lors du deuxième conseil d'école avait été proposé de modifier le règlement intérieur de l'école afin de faire clairement apparaître la notion de vivre ensemble entre élèves, qui n'était pas clairement inscrit dans celui-ci.

La directrice propose aux différents membres du conseil d'ajouter une partie sur le respect mutuel entre enfant. Le texte est approuvé et sera intégré pour le règlement intérieur de l'année prochaine et le texte

sera voté lors du premier conseil d'école. Il sera donc applicable par la suite à l'ensemble de la communauté éducative.

Partie 7. Perspectives pour la prochaine rentrée scolaire.

A) Les effectifs.

Nombre d'inscriptions au 17 juin 2021 : 32 PS, 1 MS, 1 GS, 1CP, 2CE2 soit 37 élèves

Nombre de départs : 39 élèves qui partent en 6ème

Le nombre d'élèves à ce jour sera donc constant.

B) Le dispositif d'autorégulation

A la prochaine rentrée scolaire, il débutera sa 5ème année de fonctionnement. 3 élèves quittent le dispositif (départ en 6ème et réorientation dans un autre établissement scolaire). Il y aura donc 3 nouveaux élèves : 2 élèves de CP et un élève de CM1 à ce jour.

C) Organisation des classes et affichage des classes.

L'organisation des classes ainsi que leur affichage aura lieu comme tous les ans, la veille de la rentrée scolaire (rentrée scolaire qui aura lieu le jeudi 2 septembre 2021).

D) Organisation de la rentrée des classes.

Compte-tenu de la situation actuelle, nous ne pouvons dire à ce jour comment se déroulera le jour de la rentrée scolaire. C'est pour cela que la directrice invite les parents à se renseigner sur le blog de l'école afin de connaître l'organisation de cette rentrée. Celle-ci sera également affichée sur le panneau d'affichage de l'école, côté espace Guy Monnerot.

Partie 8. Les questions des représentants des parents d'élèves.

A) Les questions qui concernent l'équipe enseignante.

En ce qui concerne la photo de classe, certains parents ont exprimé leur souhait d'avoir le choix entre la photo de groupe et le trombinoscope, si le port du masque est reconduit lors des prochaines photos de classe.

Réponse donnée précédemment.

Au regard des températures, les enfants sont-ils autorisés à boire pendant la classe ? A amener une gourde ?

Les enfants sont autorisés à boire surtout en période de fortes chaleurs mais de manière réglementée pour éviter les débordements.

Pour les enfants qui déjeunent tard (CM1/CM2), serait-il possible d'envisager qu'ils consomment un en-cas à la récréation du matin ? (en-cas fournis par les familles)

Mr Faure, responsable du pôle jeunesse intervient afin de préciser que c'est à 12h50 au plus tard que les derniers élèves mangent, horaire un peu plus tardif que d'habitude compte-tenu du protocole sanitaire qui est à respecter sur le temps de la restauration scolaire.

L'équipe enseignante n'est pas favorable à cette demande pour deux raisons :

- La première étant qu'au niveau de l'équilibre alimentaire, il a été constaté que la composition de cet en-cas est souvent peu équilibré (ce constat est le même pour la composition des goûters du soir qui est parfois trop important ou peu équilibré).
- La deuxième étant que si cela est autorisé pour ces niveaux de classes, cela devra être autorisé pour tous les élèves. Cela semble en effet difficile d'expliquer aux enfants des autres niveaux que l'on a le droit de prendre une collation le matin que si on est en CM1 et CM2.

Serait-il possible à la Directrice de l'école de rappeler (notamment pour les nouveaux parents d'élèves) le fonctionnement entre l'Amicale Laïque et l'école ? rôle de l'association, intervention/implication au sein de l'école, quel niveau de regard sur les activités de l'école

Réponse donnée précédemment lors de la prise de parole du président de l'Amicale Laïque.

En ce qui concerne les jouets, jeux et autres cartes Pokemon, quelle est la règle ? Est-ce autorisé ? Le règlement intérieur semble l'interdire.

Le règlement intérieur indique à la page 5, Article 4 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES du règlement intérieur de l'école « -Les bijoux, jeux, jeux de cartes et autres objets de valeur ne seront portés à l'école que sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et de ses parents. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, bris ou vol de ces objets. »

De plus, il est vrai que compte-tenu de la situation des zones dans la cour où les enfants doivent toujours jouer avec les mêmes camarades et pour permettre aux enfants d'inventer de nouveaux jeux, l'équipe enseignante a laissé les enfants apporter des jeux même si parfois les enseignants ont dû intervenir pour contrôler et gérer certains incidents entre élèves.

B) Les questions relevant de la responsabilité de la municipalité.

- Est-ce possible de recenser les besoins pour les deux semaines d'août pendant lesquelles l'ALSH n'est pas ouvert ? Quel est le délai nécessaire pour prévoir une ouverture l'année prochaine ? Même question concernant les vacances de Noël ?

- Serait-il possible de communiquer avec l'ensemble des parents sur la convention mise en place avec Feytiat pour pallier les besoins d'ALSH cette année ?

Réponse : Il va y avoir un recensement des besoins mais il y a des contraintes à prendre en compte concernant le nombre d'élèves. C'est la même démarche que pour la période des vacances de Noël. Il faut qu'il y ait au moins 10 à 15 élèves inscrits pour justifier les coûts de fonctionnement engendrés (un animateur voir deux, un cuisiner, un directeur, un agent pour le nettoyage).

Dès la rentrée scolaire, une étude des besoins des familles sera réalisée pour ces deux périodes.

Concernant les besoins pour l'été, c'est un accord entre la mairie de Boisseuil et celle de Feytiat et non une convention. Les familles qui ont fait part de leur difficulté à la municipalité pour faire garder leurs enfants sur ces 15 premiers jours d'Août ont pu inscrire leur enfant au centre de loisirs de Feytiat. Mais cela est une exception et le tarif appliqué est celui des familles extérieures à la commune de Feytiat.

Dans tous les cas, un sondage sera réalisé mais il faudra que les parents s'engagent afin d'éviter des désistements de dernière minute.

- Est-il envisageable de proposer, sur le temps de garderie, un temps d'aide aux devoirs encadré, qui pourrait être envisagé au même titre que les TAP ? Plusieurs parents d'élèves auraient posé la question aux responsables de l'ALSH qui auraient mis en avant le fait de ne pas être compétents pour cela. Ces parents, qui pour certains récupèrent leurs enfants tard à la garderie, réitèrent leur demande afin que les devoirs puissent être avancés pendant ce temps de garderie et les enfants aidés si besoin. Ils ont conscience que cela demande de la réorganisation pour l'ALSH mais ont néanmoins confiance en l'équipe pour y arriver.

Réponse : Le sujet de l'aide aux devoirs est un sujet qui a été abordé le 27 mai lors du COPIL du PEDT de la commune. Il est en cours de réflexion depuis quelques semaines. C'est un travail à mener avec tous les acteurs de l'école en gardant en mémoire que si cela était réalisable, il ne peut s'agir de remplacer l'implication des familles face au travail à la maison.

- Serait-il engageable de payer la garderie en CESU dématérialisé ?

Réponse : Cette demande a été abordée lors du conseil municipal et la décision prise a été négative car cela a un coût supplémentaire trop important pour la mairie ainsi que des délais de paiement trop longs.

- Un parent d'élève fait remarquer après avoir lu le compte rendu du 2ème Conseil d'école, que contrairement à ce qu'a avancé le Maire à l'échelle de Limoges Métropole, 185 écoles sur 252 à l'échelle du département 87 ont fait le choix de la semaine de 4 jours, soit 73 %. (source : Conseil départemental de l'éducation nationale CDEN de l'inspection académique - compte-rendu du SNUipp-FSU 87).

Réponse : Monsieur le Maire indique que les chiffres qu'il a annoncé lors du dernier conseil d'école était ceux de Limoges Métropole et non ceux du département (il ne faut pas confondre les deux). Un sondage sera à prévoir pour demander l'avis des parents concernant le rythme scolaire de l'école (4 jours ou 4 jours et demi).

Monsieur le Maire souhaite remercier tous les acteurs de l'école qui ont participé au bon fonctionnement de l'école malgré cette situation sanitaire.

Il rappelle que cette année la mairie :

- a pu mettre en place le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)
- a reçu avec l'école une délégation de Limoges pour présenter le dispositif d'autorégulation
- a été reçu par la Directrice de Carrefour pour demander des dons pour des actions menées comme la classe de neige par exemple

Ce conseil d'école se termine par l'annonce du départ à la retraite de Mme Claudie Bernard, agent de la commune intervenant à l'école et la fin du mandat de Mme Leblanc Nicole, DDEN, qui à ce jour n'a pas trouvé de remplaçant.